



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU 22/05/2026

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 35

Présents : 27

Nombre de suffrages : 29

#### Date de convocation

15/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai, à 09 heures et 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Didier LEMONNIER.

#### Etaient présents :

M. BIGNON Christophe, M. BISSON François, M. COLIN Olivier, M. DELABASLE Stanislas, M. FOUCHER Claude, M. GARNAVAULT Jacques, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMARQUE Patrick, M. LAMOTHE Patrick, M. LEMONNIER Didier, M. LOUET Joël, M. MARIE Alain, M. MARTIN Gérard, M. MIGNOT Alain, M. MORIN Jacky, M. MORIN Jean-Marie, Mme MOURNAUD Aurélie, M. PETIT Christophe, M. QUERRIEN Pascal, M. REUSSNER Edouard, M. SOCKEEL Didier, M. VARIN Dominique, Mme VERNETTE Laurianne, M. AUBEY François, M. BIGOT Michel, Mme HINARD Marie-Anne, M. MOISSON Denis

#### Procurations :

M. VANHOUTTE Arnaud donne pouvoir à M. REUSSNER Edouard, M. GLESSMER Siegfried donne pouvoir à M. FOUCHER Claude

#### Etaient absents :

M. BERNET Erwann, M. CATEAU Olivier, M. FOIRET Florian, M. JOYAU Nicolas, M. PESQUEREL Philippe, M. PIERRE Pascal

#### Etaient excusés :

M. DEFOUR Michel, M. GLESSMER Siegfried, M. HAUTON Charles, M. LEBOUCCQ Jean-Yves, M. VANHOUTTE Arnaud

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS\_2026\_22

Objet : Installation du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération n°2026.042 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie en date du 30 avril 2026 portant désignation des délégués de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie au sein des organismes extérieurs ;

VU la délibération n°059/2026 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise en date du 28 avril 2026 portant désignation des délégués de la Communauté de Communes du Pays de Falaise au sein des organismes extérieurs ;

VU la délibération n°CC-2026-101 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres d'Argentan Interco en date du 29 avril 2026 portant désignation des délégués de la Communauté de Communes Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération n°2026/56 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Val ès Dunes en date du 09 avril 2026 portant désignation des délégués de la Communauté de Communes de Val ès Dunes au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge en date du 11 mai 2026 portant désignation des délégués de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

En absence de délibération du conseil communautaire de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, Le président et le 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté Urbaine Caen la Mer, sont désignés comme délégués au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU l'exposé du Doyen d'âge, en la personne de Monsieur XXXX.

Après appel nominal des délégués, le Doyen d'âge,

- DECLARE installés, dans leur fonction de délégués du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, les élus suivants :
  - Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
    - Monsieur FOIRET Florian
    - Monsieur GARNAVAULT Jacques
    - Monsieur LOUET Joël
    - Monsieur MARIE Alain
    - Monsieur MIGNOT Alain
    - Monsieur MORIN Jean-Marie
    - Monsieur PETIT Christophe
    - Monsieur QUERRIEN Pascal
  - Communauté de Communes du Pays de Falaise
    - Monsieur CATEAU Olivier
    - Monsieur JEAN BAPTISTE James
    - Monsieur LEBOUQC Jean-Yves
    - Monsieur PIERRE Pascal
    - Monsieur REUSSNER Edouard
    - Monsieur VANHOUTTE Arnaud
    - Monsieur VARIN Dominique
  - Communauté de Communes Terres d'Argentan Interco
    - Monsieur DELABASLE Stanislas
    - Monsieur LAMOTHE Patrick
    - Monsieur SOCKEEL Didier
    - Madame VERNETTE Laurianne
  - Communauté de Communes Val ès Dunes
    - Monsieur FOUCHER Claude
    - Monsieur GLESSMER Siegfried
    - Monsieur LEMONNIER Didier
    - Monsieur LESAGE Aurélien
    - Monsieur PESQUEREL Philippe
  - Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge
    - Monsieur COLIN Olivier
    - Monsieur MORIN Jacky
    - Monsieur MARTIN Gérard
    - Monsieur LAMARQUE Patrick

- Monsieur DEFOUR Michel
  - Madame MOURNAUD Aurélie
  - Communauté Urbaine Caen la Mer
    - Monsieur BERNET Erwann
    - Monsieur JOYAU Nicolas
  - Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault
    - Monsieur BIGNON Christophe
    - Monsieur BISSON François
    - Monsieur HAUTON Charles
- PRECISE que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives est réputé complet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le 22/05/2026  
Le Président du SMBD



Christophe PETIT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 22/05/2026**

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 35

Présents : 27

Nombre de suffrages : 29

### Date de convocation

15/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai, à 09 heures et 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Didier LEMONNIER.

#### Etaient présents :

M. BIGNON Christophe, M. BISSON François, M. COLIN Olivier, M. DELABASLE Stanislas, M. FOUCHER Claude, M. GARNAVAULT Jacques, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMARQUE Patrick, M. LAMOTHE Patrick, M. LEMONNIER Didier, M. LOUET Joël, M. MARIE Alain, M. MARTIN Gérard, M. MIGNOT Alain, M. MORIN Jacky, M. MORIN Jean-Marie, Mme MOURNAUD Aurélie, M. PETIT Christophe, M. QUERRIEN Pascal, M. REUSSNER Edouard, M. SOCKEEL Didier, M. VARIN Dominique, Mme VERNETTE Laurianne, M. AUBEY François, M. BIGOT Michel, Mme HINARD Marie-Anne, M. MOISSON Denis

#### Procurations :

M. VANHOUTTE Arnaud donne pouvoir à M. REUSSNER Edouard, M. GLESSMER Siegfried donne pouvoir à M. FOUCHER Claude

#### Etaient absents :

M. BERNET Erwann, M. CATEAU Olivier, M. FOIRET Florian, M. JOYAU Nicolas, M. PESQUEREL Philippe, M. PIERRE Pascal

#### Etaient excusés :

M. DEFOUR Michel, M. GLESSMER Siegfried, M. HAUTON Charles, M. LEBOUCCQ Jean-Yves, M. VANHOUTTE Arnaud

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS\_2026\_23

### Objet : Election du Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_22 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant installation du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives.

CONSIDERANT que pour procéder à l'élection du Président, la présidence de la séance est assurée par le Doyen d'âge

des délégués syndicaux présents ;

CONSIDERANT que l'élection du Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDERANT que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin permettant une élection à la majorité relative.

Sur proposition du Doyen d'âge, le comité du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, après avoir pris connaissance de la candidature de Monsieur Christophe PETIT et après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PROCLAME le résultat du 1er tour du scrutin :
  - Nombre de délégués en exercice : 35
  - Nombre de délégués présents et représentés : 29
  - Nombre de votants : 29
  - Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 0
  - Nombre de suffrage exprimés : 29
  - Majorité absolue : 15
  - 29 voix en faveur de Monsieur Christophe PETIT, formant la majorité absolue.
- DECLARE que Monsieur Christophe PETIT est élu, à l'unanimité, à la fonction de Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives,
- INSTALLE donc immédiatement Monsieur Christophe PETIT dans ses fonctions de Président du Syndicat du Bassin de la Dives.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 22/05/2026

Le Président du SMBD



Christophe PETIT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU 22/05/2026

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 35

Présents : 27

Nombre de suffrages : 29

#### Date de convocation

15/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai, à 09 heures et 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Christophe PETIT.

#### Etaient présents :

M. BIGNON Christophe, M. BISSON François, M. COLIN Olivier, M. DELABASLE Stanislas, M. FOUCHER Claude, M. GARNAVAULT Jacques, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMARQUE Patrick, M. LAMOTHE Patrick, M. LEMONNIER Didier, M. LOUET Joël, M. MARIE Alain, M. MARTIN Gérard, M. MIGNOT Alain, M. MORIN Jacky, M. MORIN Jean-Marie, Mme MOURNAUD Aurélie, M. PETIT Christophe, M. QUERRIEN Pascal, M. REUSSNER Edouard, M. SOCKEEL Didier, M. VARIN Dominique, Mme VERNETTE Laurianne, M. AUBEY François, M. BIGOT Michel, Mme HINARD Marie-Anne, M. MOISSON Denis

#### Procurations :

M. VANHOUTTE Arnaud donne pouvoir à M. REUSSNER Edouard, M. GLESSMER Siegfried donne pouvoir à M. FOUCHER Claude

#### Etaient absents :

M. BERNET Erwann, M. CATEAU Olivier, M. FOIRET Florian, M. JOYAU Nicolas, M. PESQUEREL Philippe, M. PIERRE Pascal

#### Etaient excusés :

M. DEFOUR Michel, M. GLESSMER Siegfried, M. HAUTON Charles, M. LÉBOUCQ Jean-Yves, M. VANHOUTTE Arnaud

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS\_2026\_24

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_22 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant installation du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_23 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant élection du Président du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives.

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents ;  
CONSIDERANT les compétences du SMBD.

Le Président propose de fixer le nombre de vice-présidents à 2 (deux).

Sur proposition du Président, le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de M. le Président et fixe le nombre de vice-présidents à 2 (deux).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 22/05/2026

Le Président du SMBD



Christophe PETIT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 22/05/2026**

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 35

Présents : 27

Nombre de suffrages : 29

### Date de convocation

15/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai, à 09 heures et 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Christophe PETIT.

#### Etaient présents :

M. BIGNON Christophe, M. BISSON François, M. COLIN Olivier, M. DELABASLE Stanislas, M. FOUCHER Claude, M. GARNAVAULT Jacques, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMARQUE Patrick, M. LAMOTHE Patrick, M. LEMONNIER Didier, M. LOUET Joël, M. MARIE Alain, M. MARTIN Gérard, M. MIGNOT Alain, M. MORIN Jacky, M. MORIN Jean-Marie, Mme MOURNAUD Aurélie, M. PETIT Christophe, M. QUERRIEN Pascal, M. REUSSNER Edouard, M. SOCKEEL Didier, M. VARIN Dominique, Mme VERNETTE Laurianne, M. AUBEY François, M. BIGOT Michel, Mme HINARD Marie-Anne, M. MOISSON Denis

#### Procurations :

M. VANHOUTTE Arnaud donne pouvoir à M. REUSSNER Edouard, M. GLESSMER Siegfried donne pouvoir à M. FOUCHER Claude

#### Etaient absents :

M. BERNET Erwann, M. CATEAU Olivier, M. FOIRET Florian, M. JOYAU Nicolas, M. PESQUEREL Philippe, M. PIERRE Pascal

#### Etaient excusés :

M. DEFOUR Michel, M. GLESSMER Siegfried, M. HAUTON Charles, M. LÉBOUCQ Jean-Yves, M. VANHOUTTE Arnaud

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS\_2026\_25

**Objet : Election des vice-présidents**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;  
VU les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_22 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant installation du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_23 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant élection du Président du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_24 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant détermination du nombre de vice-président au Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives.

CONSIDERANT que l'élection des vice-présidents du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDERANT que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin permettant une élection à la majorité relative ;

Sur proposition du Président, le comité du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, après avoir pris connaissance la candidature suivante à l'élection du 1er vice-président : Monsieur Oliver COLIN et après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret,

- PROCLAME le résultat du 1er tour du scrutin :
  - Nombre de délégués en exercice : 35
  - Nombre de délégués présents et représentés : 29
  - Nombre de votants : 29
  - Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 7
  - Nombre de suffrage exprimés : 22
  - Majorité absolue : 11
  - 22 voix en faveur de Monsieur Olivier COLIN, formant la majorité absolue.
- DECLARE que Monsieur Olivier COLIN est élu, à la majorité, à la fonction de 1er vice-président du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives,
- INSTALLE donc immédiatement Monsieur Olivier COLIN dans ses fonctions de 1er vice-président du Syndicat du Bassin de la Dives.

Sur proposition du Président, le comité du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, après avoir pris connaissance la candidature suivante à l'élection du 2nd vice-président : Monsieur Edouard REUSSNER et après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret,

- PROCLAME le résultat du 1er tour du scrutin :
  - Nombre de délégués en exercice : 35
  - Nombre de délégués présents et représentés : 29
  - Nombre de votants : 29
  - Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 2
  - Nombre de suffrage exprimés : 27
  - Majorité absolue : 14
  - 27 voix en faveur de Monsieur Edouard REUSSNER, formant la majorité absolue.
- DECLARE que Monsieur Edouard REUSSNER est élu, à la majorité, à la fonction de 2nd vice-président du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives,
- INSTALLE donc immédiatement Monsieur Edouard REUSSNER dans ses fonctions de 2nd vice-président du Syndicat du Bassin de la Dives.

VOTE : Adoptée à la majorité

Pour extrait conforme,

Le 22/05/2026

Le Président du SMBD



Christophe PETIT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 22/05/2026**

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 35

Présents : 27

Nombre de suffrages : 29

### Date de convocation

15/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai, à 09 heures et 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Christophe PETIT.

#### Etaient présents :

M. BIGNON Christophe, M. BISSON François, M. COLIN Olivier, M. DELABASLE Stanislas, M. FOUCHER Claude, M. GARNAVAULT Jacques, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMARQUE Patrick, M. LAMOTHE Patrick, M. LEMONNIER Didier, M. LOUET Joël, M. MARIE Alain, M. MARTIN Gérard, M. MIGNOT Alain, M. MORIN Jacky, M. MORIN Jean-Marie, Mme MOURNAUD Aurélie, M. PETIT Christophe, M. QUERRIEN Pascal, M. REUSSNER Edouard, M. SOCKEEL Didier, M. VARIN Dominique, Mme VERNETTE Laurianne, M. AUBEY François, M. BIGOT Michel, Mme HINARD Marie-Anne, M. MOISSON Denis

#### Procurations :

M. VANHOUTTE Arnaud donne pouvoir à M. REUSSNER Edouard, M. GLESSMER Siegfried donne pouvoir à M. FOUCHER Claude

#### Etaient absents :

M. BERNET Erwann, M. CATEAU Olivier, M. FOIRET Florian, M. JOYAU Nicolas, M. PESQUEREL Philippe, M. PIERRE Pascal

#### Etaient excusés :

M. DEFOUR Michel, M. GLESSMER Siegfried, M. HAUTON Charles, M. LÉBOUCQ Jean-Yves, M. VANHOUTTE Arnaud

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS\_2026\_26

Objet : Election des membres du Bureau

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;  
VU les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_22 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant installation du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_23 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant élection du Président du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_24 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant détermination du nombre de vice-président au Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_25 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant élection du/des vice-président(-s) du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives ;  
 VU le règlement intérieur du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives notamment son art.26 par renvoi à l’art.8 des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, indiquant que le Président et le/les vice-président(-s) sont membres de droit du Bureau.

CONSIDERANT que, comme rappelé par le Président, le Bureau effectue un travail préparatoire aux décisions du Comité Syndical en examinant au préalable les dossiers, et en proposant des recommandations ;

CONSIDERANT que le Bureau se réunit plus souvent que le Comité Syndical et chaque fois que l’avancée d’un projet le nécessite ;

CONSIDERANT que la composition du bureau est fixée dans les statuts selon la règle suivante :

- 3 membres pour chaque collectivité de + de 25 000 habitants sur le bassin de la Dives,
- 2 membres pour chaque collectivité de + de 10 000 habitants sur le bassin de la Dives,
- 1 membres pour chaque collectivité de – de 10 000 habitants sur le bassin de la Dives.

CONSIDERANT que toutes les collectivités membres du SMBD sont donc représentées au sein du Bureau et que, compte tenu des règles énoncées, le Bureau est composé de 13 personnes, à savoir :

- Le Président du SMBD,
- 3 représentants de la CA de Lisieux-Normandie,
- 2 représentants de la CDC Normandie Cabourg Pays d’Auge,
- 2 représentants de la CDC du Pays de falaise,
- 2 représentants de la CDC Val Es Dunes,
- 1 représentant de la CDC des vallées d’Auge et du Merlerault,
- 1 représentant de la CDC Terres d’Argentan Interco,
- 1 représentant de la CU Caen la Mer.

CONSIDERANT que la CU Caen la Mer n’a pas encore désigné ses délégués et donc que le représentant de cet EPCI au sein du bureau ne pourra pas être élu lors de ce Comité Syndical.

Il est proposé au Comité de procéder à l’élection des membres du Bureau par EPCI membre du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives,

Monsieur le Président procède à l’appel des candidatures pour :

**Election des membres du Bureau représentant la CA Lisieux-Normandie**

Le Président explique avoir reçu les candidatures de Messieurs Alain MARIE, Pascal QUERRIEN et Joël LOUET et demande s’il y a d’autres candidats. Aucun autre délégué ne se porte candidat. Chaque candidat expose ses motivations.

Le Président propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l’unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre d’abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- A obtenu :

|                    |    |
|--------------------|----|
| M. Joël LOUET      | 29 |
| M. Alain MARIE     | 29 |
| M. Pascal QUERRIEN | 29 |

**Election des membres du Bureau représentant la CDC Normandie-Cabourg-Pays d’Auge**

Le Président rappelle que Monsieur Olivier COLIN, en tant que vice-président, est membre de droit du bureau du SMBD et explique avoir reçu les candidatures de Monsieur Gérard MARTIN et demande s’il y a d’autres candidats. Aucun autre délégué ne se porte candidat. Chaque candidat expose leurs motivations.

Le Président propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- A obtenu :

|                 |    |
|-----------------|----|
| M Gérard MARTIN | 29 |
|-----------------|----|

#### Election des membres du Bureau représentant la CDC Pays de Falaise

Le Président rappelle que Monsieur Edouard REUSSNER, en tant que vice-président, est membre de droit du bureau du SMBD et explique avoir reçu la candidature de M. James JEAN-BAPTISTE au bureau et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre délégué ne se porte candidat. Chaque candidat expose leurs motivations.

Le Président propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- A obtenu :

|                        |    |
|------------------------|----|
| M. James JEAN-BAPTISTE | 29 |
|------------------------|----|

#### Election des membres du Bureau représentant la CDC Val à Dunes

Le Président explique avoir reçu les candidatures de Messieurs Claude FOUCHER et Didier LEMONNIER au bureau et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre délégué ne se porte candidat. Chaque candidat expose leurs motivations.

Le Président propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- A obtenu :

|                     |    |
|---------------------|----|
| M. Claude FOUCHER   | 29 |
| M. Didier LEMONNIER | 29 |

#### Election du membre du Bureau représentant la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault

Le Président explique avoir reçu la candidature de Monsieur Charles HAUTON au bureau et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre délégué ne se porte candidat. Chaque candidat expose leurs motivations.

Le Président propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- A obtenu :

M. Charles HAUTON

29

**Election du membre du Bureau représentant la CDC Terres d'Argentan Interco**

Le Président explique avoir reçu la candidature de M. Didier SOCKEEL au bureau et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre délégué ne se porte candidat. Chaque candidat expose leurs motivations.

Le Président propose un vote à main levée. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- A obtenu :

M. Didier SOCKEEL

29

Sur proposition du Président, le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, après avoir procédé aux opérations de vote y afférentes et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que sont membres du Bureau Syndical :
  - Monsieur Christophe MARIE en tant que Président du SMBD.
  - Monsieur Joël LOUET est élu, à l'unanimité, représentant la CA de Lisieux-Normandie,
  - Monsieur Alain MARIE est élu, à l'unanimité, représentant la CA de Lisieux-Normandie,
  - Monsieur Pascal QUERRIEN est élu, à l'unanimité, représentant la CA de Lisieux-Normandie,
  - Monsieur Olivier COLIN est élu, à l'unanimité, représentant la CDC Normandie Cabourg Pays d'Auge,
  - Monsieur Gérard Martin est élu, à l'unanimité, représentant la CDC Normandie Cabourg Pays d'Auge,
  - Monsieur Edouard REUSSNER est élu, à l'unanimité, représentant la CDC du Pays de falaise,
  - Monsieur James JEAN-BAPTISTE est élu, à l'unanimité, représentant la CDC du Pays de falaise,
  - Monsieur Claude FOUCHER est élu, à l'unanimité, représentant la CDC Val Es Dunes,
  - Monsieur Didier LEMONNIER est élu, à l'unanimité, représentant la CDC Val Es Dunes,
  - Monsieur Charles HAUTON est élu, à l'unanimité, représentant la CDC des vallées d'Auge et du Merlerault,
  - Monsieur Didier SOCKEEL est élu, à l'unanimité, représentant la CDC Terres d'Argentan Interco,
- DECLARE que le représentant de la CU Caen la mer sera élu lors du prochain Conseil Syndical et donc que ce poste reste vacant dans l'attente,
- INSTALLE donc immédiatement le Bureau Syndical.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 22/05/2026

Le Président du SMBD



Christophe PETIT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU 22/05/2026

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 35

Présents : 27

Nombre de suffrages : 29

#### Date de convocation

15/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai, à 09 heures et 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Christophe PETIT.

#### Etaient présents :

M. BIGNON Christophe, M. BISSON François, M. COLIN Olivier, M. DELABASLE Stanislas, M. FOUCHER Claude, M. GARNAVAULT Jacques, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMARQUE Patrick, M. LAMOTHE Patrick, M. LEMONNIER Didier, M. LOUET Joël, M. MARIE Alain, M. MARTIN Gérard, M. MIGNOT Alain, M. MORIN Jacky, M. MORIN Jean-Marie, Mme MOURNAUD Aurélie, M. PETIT Christophe, M. QUERRIEN Pascal, M. REUSSNER Edouard, M. SOCKEEL Didier, M. VARIN Dominique, Mme VERNETTE Laurianne, M. AUBEY François, M. BIGOT Michel, Mme HINARD Marie-Anne, M. MOISSON Denis

#### Procurations :

M. VANHOUTTE Arnaud donne pouvoir à M. REUSSNER Edouard, M. GLESSMER Siegfried donne pouvoir à M. FOUCHER Claude

#### Etaient absents :

M. BERNET Erwann, M. CATEAU Olivier, M. FOIRET Florian, M. JOYAU Nicolas, M. PESQUEREL Philippe, M. PIERRE Pascal

#### Etaient excusés :

M. DEFOUR Michel, M. GLESSMER Siegfried, M. HAUTON Charles, M. LÉBOUCQ Jean-Yves, M. VANHOUTTE Arnaud

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS\_2026\_27

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2, L. 2121-21 et L. 2121-22 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_22 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant installation du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_23 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant élection du Président du Comité

syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_24 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant détermination du nombre de vice-président au Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives ;

VU la délibération n°CS\_2026\_25 du comité syndical en date du 22 mai 2026 portant élection des vice-présidents du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'instaurer au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives une Commission d'Appel d'Offres (CAO) composée du Président, ainsi que de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection au scrutin secret, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, de ces 5 membres titulaires et de 5 membres suppléant, par scrutin secret de liste ;

CONSIDERANT qu'une seule liste a été déposée dans le cadre de ce scrutin comme suit :

| Liste 1                |                      |
|------------------------|----------------------|
| Membres Titulaires     | Membres Suppléants   |
| M. Stanislas DELABASLE | M. Michel BIGOT      |
| M. Claude FOUCHER      | M. Gérard MARIN      |
| M. Didier LEMONNIER    | Mme Aurélie MOURNAUD |
| M. Joël LOUET          | M. Edouard REUSSNER  |
| M. Didier LEMONNIER    | M. Dominique VARIN   |

CONSIDERANT qu'il a été décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT susvisé, de ne pas procéder à l'élection des membres de la CAO au scrutin secret.

Sur proposition du Président, le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, après avoir procédé aux opérations de vote y afférentes et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CREE et INSTAURE une commission d'appel d'offres (CAO) au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, pour la durée du mandat.
- DIT que ladite CAO est composée comme suit :
  - L'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, en qualité de président, avec voix délibérative ;
  - 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, avec voix délibérative ;
- INDIQUE que peuvent également participer à la commission, avec voix consultative :
  - le comptable public ;
  - un représentant de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation ;
  - les agents du Syndicat nécessaires au bon déroulement de la C.A.O ou, le cas échéant, concernés par l'ordre du jour ;
  - des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet d'appel d'offres
- DECLARE que les délégués ci-dessous mentionnés sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SMBD :

| Membres Titulaires     | Membres Suppléants   |
|------------------------|----------------------|
| M. Stanislas DELABASLE | M. Michel BIGOT      |
| M. Claude FOUCHER      | M. Gérard MARIN      |
| M. Didier LEMONNIER    | Mme Aurélie MOURNAUD |
| M. Joël LOUET          | M. Edouard REUSSNER  |
| M. Didier LEMONNIER    | M. Dominique VARIN   |

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 22/05/2026

Le Président du SMBD



Christophe PETIT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU 22/05/2026

| NOMBRE DE MEMBRES        |
|--------------------------|
| En exercice : 35         |
| Présents : 27            |
| Nombre de suffrages : 29 |

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai, à 09 heures et 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Christophe PETIT.

#### Etaient présents :

M. BIGNON Christophe, M. BISSON François, M. COLIN Olivier, M. DELABASLE Stanislas, M. FOUCHER Claude, M. GARNAVAULT Jacques, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMARQUE Patrick, M. LAMOTHE Patrick, M. LEMONNIER Didier, M. LOUET Joël, M. MARIE Alain, M. MARTIN Gérard, M. MIGNOT Alain, M. MORIN Jacky, M. MORIN Jean-Marie, Mme MOURNAUD Aurélie, M. PETIT Christophe, M. QUERRIEN Pascal, M. REUSSNER Edouard, M. SOCKEEL Didier, M. VARIN Dominique, Mme VERNETTE Laurianne, M. AUBEY François, M. BIGOT Michel, Mme HINARD Marie-Anne, M. MOISSON Denis

| Date de convocation |
|---------------------|
| 15/05/2026          |

#### Procurations :

M. VANHOUTTE Arnaud donne pouvoir à M. REUSSNER Edouard, M. GLESSMER Siegfried donne pouvoir à M. FOUCHER Claude

#### Etaient absents :

M. BERNET Erwann, M. CATEAU Olivier, M. FOIRET Florian, M. JOYAU Nicolas, M. PESQUEREL Philippe, M. PIERRE Pascal

#### Etaient excusés :

M. DEFOUR Michel, M. GLESSMER Siegfried, M. HAUTON Charles, M. LÉBOUCQ Jean-Yves, M. VANHOUTTE Arnaud

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS\_2026\_28

Objet : Indemnités de fonction

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

CONSIDÉRANT que lorsque l'organe délibérant d'un syndicat mixte est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

CONSIDÉRANT que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

CONSIDÉRANT que pour un syndicat mixte regroupant entre 100 000 et 199 999 habitants, le code général des

collectivités fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 35,44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 17,72 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

CONSIDERANT que les vice-présidents auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

CONSIDERANT que toute délibération de l'organe délibérant d'un syndicat mixte concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée ;

Il est proposé de verser les indemnités suivantes :

| Fonctions       | Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique | Montant brut mensuel (Valeur du point d'indice au 01/01/2026) |
|-----------------|---|---|
| Président       | 23,10 %   | 898,45 €  |
| Vice-présidents | 5,00 %  | 194,46 €  |

Sur proposition du Président, le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les indemnités de fonctions, attribuées pour la nouvelle mandature, au Président et aux vice-présidents comme présentées ci-dessus et selon l'annexe jointe à la présente délibération,
- DIT que ces indemnités seront versées à compter de la date exécutoire de la présente délibération fonction de ces élus.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 28, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. AUBEY François, M. BIGNON Christophe, M. BIGOT Michel, M. BISSON François, M. COLIN Olivier, M. DELABASLE Stanislas, M. FOUCHER Claude, M. GARNAVAULT Jacques, Mme HINARD Marie-Anne, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMARQUE Patrick, M. LEMONNIER Didier, M. LOUET Joël, M. MARIE Alain, M. MARTIN Gérard, M. MIGNOT Alain, M. MOISSON Denis, M. MORIN Jacky, M. MORIN Jean-Marie, Mme MOURNAUD Aurélie, M. PETIT Christophe, M. QUERRIEN Pascal, M. REUSSNER Edouard, M. SOCKEEL Didier, M. VARIN Dominique, Mme VERNETTE Laurianne, M. GLESSMER Siegfried (représenté par M. FOUCHER Claude), M. VANHOUTTE Arnaud (représenté par M. REUSSNER Edouard)

Contre :

Abstention : M. LAMOTHE Patrick

Pour extrait conforme,

Le 22/05/2026

Le Président du SMBD



SYNDICAT DU BASSIN DE LA DIVES  
Siège Social  
Mairie de  
St Pierre sur Dives  
14170  
☆  
Christophe PETIT

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Annexe à la délibération n° CS\_2026\_28

population légale millésimée 2023 entrant en vigueur le 01/01/2026 (données INSEE) : 113 879 habitants

Calcul de l'enveloppe indemnitaire globale mensuelle :

Président : 35,44 % de 4110,52 € soit 1 456,77 €

2 vice-présidents : 2 x (17,72 % de 4110,52 € soit 728,38 €) = 1 456,76 €

Enveloppe globale = 2 913,53 €

| Fonctions           | Noms | Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique | Montant brut mensuel (Valeur du point d'indice au 01/01/2026) |
|---------------------|------|---|---|
| Président           |      | 23,10 %   | 898,45 €  |
| 1er vice-président  |      | 5,00 %  | 194,46 €  |
| 2ème vice-président |      | 5,00 %  | 194,46 €  |
| <b>TOTAL</b>        |      |   | <b>1 287,37 €</b>   |



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 22/05/2026**

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 35

Présents : 27

Nombre de suffrages : 29

### Date de convocation

15/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai, à 09 heures et 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Christophe PETIT.

#### Etaient présents :

M. BIGNON Christophe, M. BISSON François, M. COLIN Olivier, M. DELABASLE Stanislas, M. FOUCHER Claude, M. GARNAVAULT Jacques, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMARQUE Patrick, M. LAMOTHE Patrick, M. LEMONNIER Didier, M. LOUET Joël, M. MARIE Alain, M. MARTIN Gérard, M. MIGNOT Alain, M. MORIN Jacky, M. MORIN Jean-Marie, Mme MOURNAUD Aurélie, M. PETIT Christophe, M. QUERRIEN Pascal, M. REUSSNER Edouard, M. SOCKEEL Didier, M. VARIN Dominique, Mme VERNETTE Laurianne, M. AUBEY François, M. BIGOT Michel, Mme HINARD Marie-Anne, M. MOISSON Denis

#### Procurations :

M. VANHOUTTE Arnaud donne pouvoir à M. REUSSNER Edouard, M. GLESSMER Siegfried donne pouvoir à M. FOUCHER Claude

#### Etaient absents :

M. BERNET Erwann, M. CATEAU Olivier, M. FOIRET Florian, M. JOYAU Nicolas, M. PESQUEREL Philippe, M. PIERRE Pascal

#### Etaient excusés :

M. DEFOUR Michel, M. GLESSMER Siegfried, M. HAUTON Charles, M. LÉBOUCQ Jean-Yves, M. VANHOUTTE Arnaud

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS\_2026\_29

Objet : Désignation des représentants au COFIL du site Natura 2000 "Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville"

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération du syndicat en date du 10 octobre 2024 portant sur la désignation des représentants du Syndicat au COFIL du site Natura 2000 ;

CONSIDÉRANT que la loi 3 DS du 21 février 2022 a conduit à la décentralisation partielle des sites Natura 2000 aux Régions à compter du 1er janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 « Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville » est

actuellement assurée par la région Normandie ;

CONSIDERANT le courrier de la région Normandie en date du 15 avril 2026 invitant l'instance délibérante du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives à désigner un titulaire et un suppléant au comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville ».

CONSIDERANT qu'il convient, suite aux élections, de nommer de nouveaux représentants

Sur proposition du Président, le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER les deux délégués suivants pour siéger au COPIL du site Natura 2000 « Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville » :
  - o Titulaire : M. Claude FOUCHER
  - o Suppléant : M. Didier LEMONNIER

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 22/05/2026

Le Président du SMBD



Christophe PETIT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU 22/05/2026

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 35

Présents : 27

Nombre de suffrages : 29

#### Date de convocation

15/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai, à 09 heures et 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Christophe PETIT.

#### Etaient présents :

M. BIGNON Christophe, M. BISSON François, M. COLIN Olivier, M. DELABASLE Stanislas, M. FOUCHER Claude, M. GARNAVAULT Jacques, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMARQUE Patrick, M. LAMOTHE Patrick, M. LEMONNIER Didier, M. LOUET Joël, M. MARIE Alain, M. MARTIN Gérard, M. MIGNOT Alain, M. MORIN Jacky, M. MORIN Jean-Marie, Mme MOURNAUD Aurélie, M. PETIT Christophe, M. QUERRIEN Pascal, M. REUSSNER Edouard, M. SOCKEEL Didier, M. VARIN Dominique, Mme VERNETTE Laurianne, M. AUBEY François, M. BIGOT Michel, Mme HINARD Marie-Anne, M. MOISSON Denis

#### Procurations :

M. VANHOUTTE Arnaud donne pouvoir à M. REUSSNER Edouard, M. GLESSMER Siegfried donne pouvoir à M. FOUCHER Claude

#### Etaient absents :

M. BERNET Erwann, M. CATEAU Olivier, M. FOIRET Florian, M. JOYAU Nicolas, M. PESQUEREL Philippe, M. PIERRE Pascal

#### Etaient excusés :

M. DEFOUR Michel, M. GLESSMER Siegfried, M. HAUTON Charles, M. LÉBOUCQ Jean-Yves, M. VANHOUTTE Arnaud

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. JEAN-BAPTISTE James

Numéro interne de l'acte : CS\_2026\_30

**Objet : Désignation des délégués représentant le Syndicat au CNAS**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération n°CS\_2015\_06 en date du 23 février 2015 instaurant l'adhésion au CNAS ;

CONSIDERANT que le CNAS (association loi 1901 à but non lucratif) est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles ;

CONSIDERANT que le CNAS organise chaque année une assemblée général départemental et que toute collectivité territoriale qui adhère doit désigner un représentant parmi les élus et un représentant parmi les agents afin d'être représentée au sein de ladite assemblée général département ;

Sur proposition du Président, le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER M. James JEAN-BAPTISTE, délégué syndical comme représentant élu du SMBD
- DESIGNER Mme Laëtitia PICOT, responsable administratif et financier, comme représentant agent du SMBD

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 22/05/2026

Le Président du SMBD



Christophe PETIT